

DEPARTEMENT  
 DE VAUCLUSE  
 ---  
 ARRONDISSEMENT  
 D'APT  
 ---  
 MAIRIE  
 DE  
**CADENET**  
 84160 Cadenet

**Délibération du Conseil Municipal  
 de la Commune de CADENET**

**N° 102 /2023**

Mis en ligne le **30 NOV. 2023**

Téléphone 04 90 68 13 26  
 Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

**Session du 27 novembre 2023**

Le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 20 novembre 2023

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX JACQUEME, JAUBERT, BOISGARD, MANGANARO, BOY COURROUX, DE LAURENS DE LACENNE, DUVAL, BERGE, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, LEROY, SCHOFFIT, RIPERT, SEVE, DEBIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, MARTIN, SLAVICEK, VEVE

Secrétaire de séance : Valérie GRANGE  
**Absents : xx**  
**Absents excusés :** BASTIE, JAUMARY, VOREUX,

**Procurations :**  
 Mme BASTIE a donné procuration à M. BRABANT  
 M. JAUMARY a donné procuration à M. LORIEDO  
 M. VOREUX a donné procuration à Mme KHALIZOFF

**CLASSIFICATION 2023 CIMETIERE COMMUNAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-13 relatif aux concessions dans les cimetières, L 2223-14 relatif aux types de concession, L 2223-15 et R 2223-11 relatifs à la tarification des concessions ;  
**Vu** la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;  
**Vu** la délibération n°4/2022 du 25 janvier 2022 relatives respectivement aux tarifs des concessions de columbarium et de terrain ;  
**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs des concessions ;  
**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver l'instauration des redevances funéraires ;  
 La commune vient de procéder à la reprise de concessions et une réflexion est menée sur l'actualisation de la tarification de ces dernières.

**Les nouveaux tarifs des concessions proposés sont :**

Sépultures	Dimensions	Durée	Tarif
Concessions simples pleines terres sans caveau (3m <sup>2</sup> )	L : 2.5m l : 1.20m H : 1.20 maxi	50 ans	800€
Concessions doubles pleines terres sans caveau (3.75m <sup>2</sup> )	L : 2.5m l : 1.50m H : 1.20 maxi	50 ans	1 300€

**Tarifs des caveaux proposés (travaux potentiels à prévoir)**

Type caveau	Nombre de places	Tarifs
Concession simple + Caveau existant	2	2 000€
Concession double + Caveau existant	3	2 500€
Concession double + Caveau existant	4	3 000€
Concession double + Caveau existant	5	3 500€
Concession double + Caveau existant	6	4 000€

Les travaux de restauration des habillages, destructions ou autres seront à la charge des acquéreurs.

Par ailleurs, une opération d'aménagement sera faite sur l'allée des Roses, permettant de remettre en vente des concessions pleine terre : 11 concessions doubles et 4 concessions simples en vue de construire des caveaux.

Ces emplacements seront limités aux caveaux hors sol sur dalle béton qui sera à la charge des familles.

**Redevances concessions :**

Concessions	Durée	Tarifs
Concession de case au colombarium avec plaque vierge à accoler fournie	15 ans	280€
Concession du jardin du souvenir (dispersion) avec plaque vierge à accoler fournie	15 ans	30€

**Redevance d'occupation du Caveau provisoire**

Une redevance pour le dépôt des cercueils en caveau provisoire au-delà de six mois sera mis en place.

Occupations au-delà de 6 mois	5€ par jour
-------------------------------	-------------

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Abroge la délibération n°4/2022 du 25/01/2022
- Valide les tarifs proposés,
- Autorise Monsieur le Maire à les mettre en œuvre.

Le Maire  
**Jean-Marc BRABANT**



La Secrétaire de séance  
**Valérie GRANGE**